



CREPS de PROVENCE-ALPES-COTE d'AZUR
Site de Boulouris

Coller ici
une photo récente

DOSSIER D'INSCRIPTION

BREVET D'ETAT D'EDUCATEUR SPORTIF 1^{er} DEGRE SPECIALITE : ACTIVITES DE LA NATATION

SESSION 2010/2011

**DOSSIER A RENVOYER AVANT LE : 01 AOUT 2010
TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA RETOURNE**

Je soussigné(e) **NOM** _____

Nom de jeune fille _____ Prénom _____

Sexe : M F Nationalité _____

Date naissance _____ Age ____ Lieu/naissance _____ Départ/naissance _____

Adresse _____

Commune _____ Code Postal _____

Tél _____ Portable _____

E-mail (lisible) : _____ @ _____

DESIRE M'INSCRIRE A LA FORMATION DU :

**Brevet d'Etat d'Eduteur Sportif 1^{er} degre
des ACTIVITES DE LA NATATION (BEESAN)**

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis :

Fait à _____ le _____

Signature

1/

DOSSIER D'INSCRIPTION

CERTIFICAT MEDICAL

Obligatoire à l'inscription et daté de moins de 3 mois avant les tests de sélection

Je soussigné, _____, Docteur en Médecine, certifie avoir examiné ce jour, _____ et avoir constaté qu'il/elle ne présente aucune contre-indication apparente à la pratique et à l'enseignement de la natation, du sauvetage, de la plongée subaquatique ainsi qu'à la surveillance des usagers.

Ce sujet présente en particulier :

- ✓ une intégrité fonctionnelle du rachis lombo-sacré, des membres supérieurs et inférieurs lui permettant :
 - d'effectuer un sauvetage en utilisant les techniques de prises et dégagements,
 - de transporter la victime dans l'eau et hors de l'eau,
 - de pratiquer seul les gestes du massage cardiaque externe associé à la ventilation artificielle,
- ✓ une faculté d'élocution normale, une acuité auditive lui permettant d'entendre une voix normale à 5 mètres (prothèse auditive tolérée) et une acuité visuelle conforme aux exigences figurant ci-dessous.

SANS CORRECTION

Une acuité visuelle de 4/10 en faisant la somme des acuités visuelles de chaque oeil mesurée séparément, sans que celle-ci soit inférieure à 1/10 pour un oeil.

3/10 + 1/10 soit au moins _____ ou _____ 2/10 + 2/10

Cas particulier : dans le cas d'un oeil amblyope, le critère exigé est : 4/10 + ou - inférieur à 1/10.

AVEC CORRECTION

- soit une correction amenant une acuité visuelle de 10/10 pour un oeil quelle que soit la valeur de l'autre oeil corrigé (supérieur à 1/10).

- soit une correction amenant une acuité visuelle de 13/10 pour la somme des acuités visuelles de chaque oeil corrigé, avec un oeil corrigé au moins à 8/10.

Cas particulier : dans le cas d'un oeil amblyope, le critère exigé est : 10/10 pour l'autre oeil corrigé.

La vision nulle à un oeil (énucléation par exemple) est une contre-indication.

Fait à _____ le _____

Signature et cachet du médecin

POUR L'ENTREE EN FORMATION, LES CANDIDATS ADMIS DOIVENT APPORTER :

un certificat médical, de moins d'un mois, de non contre-indication à la pratique de la plongée subaquatique (3 exemplaires).

**Dossier
d'inscription**

**INSCRIPTION AU TRONC COMMUN
DU BREVET D'ETAT D'EDUCATEUR SPORTIF DU 1^{er} DEGRE
en Contrôle Continu des Connaissances
du 06 SEPTEMBRE au 22 OCTOBRE 2010**

A remplir uniquement par les candidats non titulaires du Tronc Commun

NOM : _____

PRENOM : _____

m'inscris à la formation du Tronc Commun 1^{er} degré qui se déroulera du 06 septembre au 22 octobre 2010.

Fait, le

Signature

Les pièces à joindre au dossier :

- ❑ la demande d'inscription
- ❑ une photocopie recto / verso de la carte nationale d'identité ou du passeport ou du livret de famille
- ❑ de 16 à 18 ans ⇒ **Attestation de recensement** ou **Certificat de participation à la journée d'appel de préparation à la défense**
de 18 à 25 ans ⇒ **Certificat de participation à la *journée d'appel de préparation à la défense*** ou **attestation provisoire de participation à cette journée** ou **attestation individuelle d'exemption**
- ❑ une photocopie de la carte de Sécurité Sociale mentionnant les droits actuels
- ❑ une photocopie d'assurance en responsabilité civile pour l'année en cours, éventuellement
⇒ se reporter au paragraphe « Assurance et protection sociale »
- ❑ le questionnaire joint dûment complété accompagné des pièces demandées
- ❑ un **certificat médical** de non contre indication à la pratique et à l'enseignement de la discipline sportive pratiquée par le candidat (daté de moins de trois mois) et établi impérativement sur le formulaire ci-joint.
- ❑ une photocopie de l'**Attestation de Formation complémentaire de Premiers Secours avec matériel (AFCPSM)** ou du **CFAPSE** ou de la **mention ranimation du BNS** ou du **P.S.E. 1**
- ❑ une photocopie de l'**Attestation de Formation aux premiers secours A.F.P.S.** ou du **P.S.C. 1**
- ❑ une copie de l'**Attestation de réussite à la Partie Commune des BEES**, si vous en êtes titulaire
- ❑ une copie du **Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA)** et
- ❑ du **Permis de bateau** si vous en êtes titulaire
- ❑ Le cas échéant, la **fiche de prescription de la mission locale** (- de 26 ans) ou le **Compte rendu d'entretien ANPE** ⇒ se reporter au paragraphe « Comment financer votre formation »
- ❑ une **attestation d'inscription à l'ANPE** (si vous êtes demandeur d'emploi)
- ❑ pour les candidats scolarisés ou étudiants l'année précédant la formation, joindre un **certificat de scolarité**
- ❑ **2 photos d'identité** (avec votre nom au dos de chacune) + **1 photo** à coller sur la demande d'inscription
- ❑ **3 enveloppes rectangulaires, format 22x11 autocollantes,
1 enveloppe demi-format 23X16 autocollante,**
Ces enveloppes devront être affranchies au tarif en vigueur et libellées à votre nom, prénom et adresse.

Informations pratiques

☞ **Comment financer votre formation ?** Les aides à la formation professionnelle - mode d'emploi.

Selon votre parcours et votre situation actuelle au regard de l'emploi, divers organismes peuvent vous aider.

- 1) le coût de la formation peut être pris en charge
- 2) vous pouvez éventuellement être rémunéré.
- 3) Vous pouvez éventuellement être pris en charge pour vos déplacements, votre hébergement, votre restauration.

Principaux dispositifs de prise en charge qui peuvent vous concerner :

▶ **Vous êtes salarié :** ➤ **Contactez votre employeur**

Financement possible directement par l'entreprise ou par l'organisme qui collecte les cotisations à la formation professionnelle de votre employeur.

▶ **Vous êtes demandeur d'emploi :** ➤ **Contactez votre mission locale si vous avez moins de 26 ans ou votre Pôle Emploi si vous avez plus de 26 ans** Ce sont les prescripteurs de la formation.

- * si la formation est conventionnée par le Conseil Régional : gratuité du coût de la formation et rémunération éventuelle selon votre statut.
- * certaines formations peuvent être prises en charge par Pôle Emploi. La rémunération est possible selon vos droits ouverts.
- * si vous avez achevé un contrat à durée déterminée depuis moins d'un an, vous avez peut-être droit à un Congé Individuel de Formation (CIF-CDD) d'un an : Vous devez faire une demande de prise en charge financière auprès de l'organisme paritaire collecteur agréé (FONGECIF ou OPCA) dont relève l'entreprise dans laquelle vous avez exécuté votre dernier contrat (**attention : au minimum 3 mois avant l'entrée en formation**).

▶ **Vous sortez juste d'une formation scolaire ou universitaire ou êtes encore étudiant :**

➤ **Contactez le CREPS**

- la formation peut être subventionnée par le Ministère de la Santé et des Sports dans le cadre de la formation initiale. Vous devez joindre une demande écrite à ce dossier.

▶ **Vous êtes allocataire du RSA :** ➤ **Contactez votre Conseil Général**

⊗ **LES STAGIAIRES DE MOINS DE 26 ANS DOIVENT PRENDRE CONTACT AVEC LEUR MISSION LOCALE BIEN AVANT LE DEBUT DE LA FORMATION. IL EST FORTEMENT CONSEILLE DE LE FAIRE AVANT MEME LE PASSAGE DES TESTS DE SELECTION.**

☞ **Assurance et protection sociale :**

Les stagiaires en formation au CREPS sont automatiquement assurés les jours de formation par l'assurance de l'établissement au titre de la responsabilité civile et de l'assurance de personne. Ceci ne vous dispense pas de votre assurance personnelle.

La couverture assurance maladie est indispensable. Si vous n'êtes pas couvert, contactez votre caisse primaire d'assurance maladie (CPAM)

Dossier d'inscription

EPREUVES DE SELECTION DU BEESAN

conduisant à la délivrance du livret de formation (valable 3 ans)

LES 01 ET 02 SEPTEMBRE 2010 - Site de BOULOURIS

RECOMMANDATIONS POUR LES EPREUVES DE SELECTION

- Il est indispensable, pour le 200 mètres 4 nages, de nager selon les règles des compétitions de natation (règlement de la Fédération Internationale de Natation Amateur). La pratique antérieure de cette discipline en Club est fortement recommandée.
- Le niveau recommandé pour réussir le concours d'entrée, du Site de Boulouris, est de **3.10** pour les hommes et **3.20** pour les femmes.
- L'épreuve écrite porte sur les connaissances culturelles générales et celles du sport en particulier.
- L'épreuve orale s'articule sur le cursus suivi par le candidat, sur le plan sportif et scolaire.
- Le jury évaluera, au cours de l'entretien, la motivation du candidat.
- Le candidat constituera un dossier qui retrace son expérience dans les domaines, scolaires, universitaire de l'animation sportive, avec les certificats attestant celle-ci. Ce dossier servira de support à l'entretien oral.
- Chaque candidat doit déjà avoir établi son projet de financement pour la formation, ceci afin de ne pas se retrouver en difficulté après les tests en cas d'acceptation.

A. EPREUVE ELIMINATOIRE NON COTEE

Sauter ou plonger d'une hauteur de 3 m, puis nager sur une distance de 25 m environ, effectuer 2 apnées de 20" avec déplacement (récupérations libres en surface), rechercher un mannequin réglementaire (poids apparent 1 Kg 500, immergé complètement à 1 m) qui repose entre 3 et 5 m de profondeur, le remonter en surface, le lâcher ; puis saisir un candidat simulant une victime, le remorquer sur 25 mètres les voies respiratoires dégagées, et le sortir de l'eau.

Cette épreuve doit être réalisée de manière continue sans prendre d'appuis dans un temps maximum de 4 minutes.

Le plongeon est préféré au saut car plus significatif des capacités du candidat.

B. EPREUVES COTEES

B.1. - 200 METRES/4 NAGES (coefficient 1) : le candidat effectue un 200 mètres quatre nages selon les règles de la Fédération Internationale de Natation Amateur (F.I.N.A.). Le candidat est noté suivant le barème ci-dessous :

NOTE	MASCULIN	FEMININ
20	2'14	2'26
15	2'38	2'49
10	3'18	3'32

En cas de disqualification, c'est à dire de non respect du règlement de la Fédération Internationale de Natation Amateur, une seconde tentative est accordée au candidat dans un intervalle de temps compris entre dix et trente minutes après la première course.

Si une nouvelle disqualification est prononcée, la note 0 est attribuée au candidat.

Le candidat peut être dispensé de l'épreuve de 200 mètres quatre nage s'il fournit un certificat de la Fédération Française de natation attestant la réalisation antérieure d'un temps en compétition officielle. Il se voit alors attribuer la note correspondant au temps réalisé (**validée par le Directeur Technique National**).

B.2. - EPREUVE ECRITE (coefficient 1) permettant de juger la qualité de l'expression écrite du candidat (2 heures).

B.3. - ENTRETIEN AVEC LE JURY PORTANT PRINCIPALEMENT SUR LES MOTIVATIONS DU CANDIDAT (coefficient 1).

C. EPREUVE DE CONDITION PHYSIQUE GENERALE NON COTEE

400 mètres, nage libre. Cette épreuve est destinée à évaluer l'état de forme physique du candidat.

EPREUVES DE SELECTION LES 01 ET 02 SEPTEMBRE 2010

PROGRAMME DE LA FORMATION SPECIFIQUE
Du 08 NOVEMBRE 2010 au 27 MAI 2011
(790 H en centre et 160 H en entreprise)

3 CYCLES DE FORMATION

1^{er} CYCLE : 185 h

Le premier cycle d'une durée de 185 heures comprend :

- La formation au Brevet National de Sécurité et Sauvetage Aquatique ou sa révision 125 h
- L'initiation aux techniques des 4 disciplines de la natation (natation, natation synchronisée, plongeon, water-polo) 60 h

L'OBTENTION DU 1^{ER} CYCLE ET LA REUSSITE AU BNSSA PERMETTENT L'ACCES AU 2^{EME} CYCLE.

2^{ème} CYCLE : 485 h

Le deuxième cycle, d'une durée de 485 heures comprend 6 unités de formation (UF) dont certaines comprennent des options
Les unités de formation (UF) sont les suivantes :

- UF 1 : Enseignement de la natation 140 h
- UF 2 : Entraînement natation sportive 140 h
- UF 3 : Enseignement spécialisé. Option : adaptation du jeune enfant en milieu aquatique 50 h
- UF 4 : Animation 50 h
- UF 5 : Sécurité et connaissance du milieu professionnel 70 h
- UF 6 : Hygiène et technologie 35 h

L'OBTENTION DE CES SIX UNITES DE FORMATION ET LA REUSSITE A LA FORMATION COMMUNE DU BREVET D'ETAT D'EDUCATEUR SPORTIF DU 1^{ER} DEGRE PERMETTENT L'ACCES AU 3^{EME} CYCLE.

MODULES DE FORMATION PARTICULIERS : 120 h

- Sauvetage en mer
- Préparation au permis Bateau

3^{ème} CYCLE : 160 h

Le troisième cycle, d'une durée de 160 heures, est composé d'un stage pédagogique en situation professionnelle réparti sur l'ensemble de la formation.

PROGRAMME DE LA FORMATION COMMUNE
Du 06 septembre au 22 octobre 2010
(200 H en centre)

- Le pratiquant
- L'éducateur sportif et les pratiquants
- Le cadre institutionnel
- Trois unités de formation :
 - ✓ UF 1 : Sciences Biologiques > 90 heures
 - ✓ UF 2 : Sciences Humaines > 70 heures
 - ✓ UF 3 : Cadre institutionnel > 40 heures

**POUR ETRE RECU A LA FORMATION COMMUNE, IL FAUT OBTENIR LA MOYENNE
A CHACUNE DE UNITES DE FORMATION**

☞ Coûts de la formation :

Montant prévisionnel de la participation financière du stagiaire

	PENSION COMPLETE	½ PENSION
HEBERGEMENT RESTAURATION	27,00 € (1 nuit + pt-déjeuner + 2 repas) 24,60 € / jour (Forfait longue durée)	7,50 € (le repas seul) 6,60 € / jour (Forfait longue durée)
	TRONC COMMUN 1^{er} *	BEESAN *
FRAIS PEDAGOGIQUES	<u>1.160 Euros</u>	<u>6.196 Euros</u>

Pendant la formation : Les frais de pension complète ou de demi-pension doivent être réglés en début de mois.

* Les coûts de formation seront proportionnellement réduits selon le statut du stagiaire et les aides attribuées.

☒ Pour toute inscription à d'autres diplômes de type ⇒ secourisme, permis bateau : les timbres fiscaux seront à la charge des stagiaires.

**PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES, L'INTERNAT DEVRA ETRE LIBERE.
UNE SOLUTION INDIVIDUELLE SERA ETUDIEE AVEC LES STAGIAIRES EN FORMATION
EN ENTREPRISE A CES PERIODES.**

Document informatif sans valeur contractuelle.

**QUESTIONNAIRE A REMPLIR SOIGNEUSEMENT ET A JOINDRE OBLIGATOIREMENT
AU DOSSIER D'INSCRIPTION**

*Tout questionnaire non complètement
rempli sera retourné*

Joindre les pièces justificatives

NOM : _____ **Prénom :** _____

1 - VOTRE SITUATION AU REGARD DE L'EMPLOI A L'ENTREE DE LA FORMATION *

➤ **Salarié(e) :** OUI NON

Si OUI :

▪ Votre emploi : _____

▪ Votre employeur : _____

TYPE DE CONTRAT :

• **CDI :** OUI NON

• **CDD :** OUI NON

Depuis le : _____ jusqu'au : _____

➤ **Demandeur d'emploi :** OUI NON

▪ Inscrit (e) à l'A.N.P.E. OUI NON

▪ si oui : lieu et téléphone de votre ANPE : _____

▪ N° ASSEDIC : _____

➤ **Percevez-vous le R.M.I. ? :** OUI NON

➤ **Autre situation (scolaire, étudiant, sans activité, bénévole ...) :** _____

➤ **Bénéficiez-vous d'une prise en charge de formation :** OUI NON

Par quel organisme : _____

➤ Si vous avez moins de 26 ans, adresse et téléphone de votre mission locale :

2 - VOS ETUDES ET VOS DIPLOMES

- Poursuivez - vous toujours des études ? : OUI NON
- Si OUI, à quel niveau ? : _____
- Si NON, depuis quelle date avez-vous arrêté ? : _____
- Dernière classe fréquentée : _____
- Dernier Diplôme obtenu : C.A.P. B.E.P. BAC DEUG LICENCE
 AUTRES - Précisez : _____

- Avez-vous suivi d'autres formations ? OUI NON
Si OUI, précisez : _____

➤ DIPLÔMES JEUNESSE ET SPORTS

- BAFA BAFD BAPAAT : lequel _____ TRONC COMMUN
- BEES : option _____ BP JEPS : spécialité _____
- AUTRES : _____

➤ DIPLÔMES FEDERAUX

Discipline : _____

- Arbitre animateur Initiateur Moniteur Entraîneur AUTRES : _____

3 - VOTRE EXPERIENCE ANTERIEURE*

- En tant que salarié :

- En tant que bénévole :

- En tant que pratiquant :

Fait à _____

Le _____